



# Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)



**Qu'est-ce que le FEAMPA?**

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'aquaculture est l'instrument de financement et de programmation de la Politique Commune de la Pêche (PCP).

Le nouveau FEAMPA 2021-2027 soutiendra en particulier la **petite pêche côtière** et les navires ne dépassant pas 24 mètres, ainsi que **l'aquaculture** en promouvant la qualité et la valeur ajoutée de ces produits. Il a également pour objectifs de **soutenir l'économie bleue et protéger la biodiversité.**

L'enveloppe financière FEAMPA régionalisée allouée à la Normandie pour la période de programmation 2021-2027 est de :

**26 millions d'€**

Les crédits bénéficient à hauteur de 25% au secteur de la pêche (6,6 millions €), 35% à l'aquaculture (9 millions €), 21% pour la transformation/commercialisation (5,5 millions €), 3% pour la lutte contre les déchets (700 000 €), 10% pour le développement local mené par les acteurs locaux (2,7 millions €), et 8% de manière transversale en faveur de l'innovation (2,2 millions €).

## **Priorités d'intervention 2021-2027**

La Région présente sa nouvelle politique en faveur de la pêche et de l'aquaculture :

**Pour accéder au programme 2021-2027 ainsi que le document de mise en œuvre (DOMO) précisant les modalités d'intervention en région Normandie sont disponibles ci-dessous :**

## **Focus sur les thématiques**

# Exemples de projets